conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Dyfuzor Sandalwood Boost

Date de création 19/05/2025

Date de révision Numéro de version 2.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dyfuzor Sandalwood Boost

Substance / mélange mélange

JFI FK80-J0UR-0009-YK0R

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations prévues du mélange

Le produit est destiné à la vente au consommateur et à l'usage professionnel/industriel.

Utilisation principale prévue

PC-AIR-1 Produits d'assainissement de l'air pour les pièces intérieures (action continue)

Utilisations déconseillées du mélange

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Cybernecard

1 Rue Sophie Germain

Nom ou raison sociale ZA du Birken
Adresse 67720 Hoerdt

Téléphone 03 88 55 90 19

Email contact@cybernecard.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE, C.H.R.U, 5 avenue Oscar Lambret, 59037 Lille Cedex, tél.: 0800 59 59 59.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG, Hôpitaux universitaires, 1 Place de l'Hôpital, BP 426, 67091 Strasbourg Cedex, tél.: 03 88 37 37 37.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 54035 Nancy Cedex, tél.: 03 83 22 50 50.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de TOULOUSE, Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng, Place du Docteur Baylac, 31059 Toulouse Cedex, tél.: 05 61 77 74 47.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX, CHU Pellegrin Tripode, Place Amélie Raba Léon, 33076 Bordeaux Cedex, tél.: 05 56 96 40 80.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03, tél.: 04 72 11 69 11.

Numéro ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Centre Antipoison et de Toxicovigilance de MARSEILLE, Hôpital Sainte Marguerite, 270 boulevard de Sainte Marguerite, 13274 Marseille Cedex 09, tél.: 04 91 75 25 25.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS, Hôpital Fernand WIDAL, 200 rue du Faubourg Saint Denis, 75475 Paris Cedex 10, tél.: 01 40 05 48 48.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de ANGERS , C.H.U, 4 rue Larrey, 49033 Angers Cedex 9, tél.: +33 2 41 48 21 21.

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Dyfuzor Sandalwood Boost

Date de création 19/05/2025

Date de révision Numéro de version 2.0

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange est classé comme dangereux.

Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger





Mention d'avertissement

Attention

Substances dangereuses

(ethoxymethoxy)cyclododecane

2-METHOXYPHENOL/2,2-DIMETHYL-3-METHYLENEBICYCLO-HEPTANE HYDROGENATED

2,2,6-trimethyl-a-propylcyclohexanepropanol

Piperonal linalol Cineole

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans en le remettant à une personne autorisée à

éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

Éléments d'étiquetage pours les emballages ne dépassant pas 125 ml Pictogramme de danger





Mention d'avertissement

Attention

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Dyfuzor Sandalwood Boost

Date de création 19/05/2025

Date de révision Numéro de version 2.0

Substances dangereuses

(ethoxymethoxy)cyclododecane

2-METHOXYPHENOL/2,2-DIMETHYL-3-METHYLENEBICYCLO-HEPTANE HYDROGENATED

2,2,6-trimethyl-a-propylcyclohexanepropanol

Piperonal linalol Cineole

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P101

P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Éliminer le contenu/récipient dans en le remettant à une personne autorisée à P501

éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

2.3. **Autres dangers**

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 603-002-00-5 CAS: 64-17-5 CE: 200-578-6	éthanol	59,4	Flam. Liq. 2, H225	1
CAS: 34590-94-8 CE: 252-104-2	(2-methoxymethylethoxy)propanol	20	non classifié comme dangereux	1
CAS: 54464-57-2 CE: 259-174-3	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8- tétraméthyl-2-naphthyl)éthan-1-one	2-4,998	Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 2050-08-0 CE: 218-080-2	Pentyl-2-hydroxy-benzoate	2-4,998	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
CAS: 58567-11-6 CE: 261-332-1	(ethoxymethoxy)cyclododecane	0,6-1,998	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 1335-46-2 CE: 215-635-0	Ionone, methyl-	0,6-1,998	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411	
Index: 606-002-00-3 CAS: 78-93-3 CE: 201-159-0	butanone	0-1,8	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066	1, 2
Index: 603-117-00-0 CAS: 67-63-0 CE: 200-661-7	propan-2-ol	0-1,8	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	1
CAS: 70955-71-4 CE: 275-062-7	2-METHOXYPHENOL/2,2-DIMETHYL-3- METHYLENEBICYCLO-HEPTANE HYDROGENATED	0,52-0,598	Skin Sens. 1, H317	

Page

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Dyfuzor Sandalwood Boost

Date de création 19/05/2025

Date de révision Numéro de version 2.0

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 70788-30-6 CE: 274-892-7	2,2,6-trimethyl-a- propylcyclohexanepropanol	0,2-0,498	Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 28219-61-6 CE: 248-908-8	2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-2-buten-1-ol	0,2-0,498	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
CAS: 120-57-0 CE: 204-409-7	Piperonal	0,08-0,198	Skin Sens. 1B, H317	2
Index: 603-235-00-2 CAS: 78-70-6 CE: 201-134-4	linalol	0,02-0,198	Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 470-82-6 CE: 207-431-5	Cineole	0,02-0,198	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 469-61-4 CE: 207-418-4	[3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-2,3,4,7,8,8a- hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7- methanoazulene	0-0,198	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	

Remarques

- 1 Substance pour laquelle des limites d'exposition sont définies.
- 2 Précurseur de drogues

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquer en premier lieu la réanimation et assurer que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Protéger la victime contre l'hypothermie. Si l'irritation, l'essoufflement ou d'autres symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible. S'il n'y a pas de blessure à la peau, il est conseillé d'utiliser du savon, de l'eau savonneuse ou du shampoing. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. Effectuer le rinçage pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux, soins professionnels si possible.

En cas d'ingestion

NE PAS INDUIRE LE VOMISSEMENT – même l'induction de vomissement peut causer des complications (inhalation de la substance dans les voies respiratoires et dans les poumons, l'endommagement mécanique de la muqueuse du pharynx peut dans ce cas représenter un danger plus important que la substance ingérée). Pour la personne qui a des problèmes de santé, obtenir des soins médicaux.

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Dyfuzor Sandalwood Boost

Date de création 19/05/2025

Date de révision Numéro de version 2.0

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Ne sont pas attendus.

En cas de contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

En cas de contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

En cas d'ingestion

Irritation, nausée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d' incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Refroidir les contenants scellés avec le produit à proximité du feu avec de l'eau. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit , aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Utiliser le produit seulement dans les zones éloignées de la flamme nue ou d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité. Éviter le rejet dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet. Ne pas exposer au soleil. Tenir au frais.

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Dyfuzor Sandalwood Boost

Date de création 19/05/2025

Date de révision Numéro de version 2.0

Exigences ou règles spécifiques relatives à la substance / au mélange

Les vapeurs des diluants sont plus lourdes que l'air et s'accumulent en particulier près du sol où elles se mélangent avec l'air et peuvent former un mélange explosif.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

France

Décret n° 2021/1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021/1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021

Nom de la substance (du composant)	Туре	Valeur
	VLEP-8h	1900 mg/m ³
áthanal (CAC) 64 17 E)	VLEP-8h	1000 ppm
éthanol (CAS: 64–17–5)	VLCT (ou VLE)	9500 mg/m ³
	VLCT (ou VLE)	5000 ppm
propage 2 of (CAS: 67, 62, 0)	VLCT (ou VLE)	980 mg/m³
propan-2-ol (CAS: 67-63-0)	VLCT (ou VLE)	400 ppm

France

Décret n° 2021/1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021/1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021

Nom de la substance (du composant)	Туре	Valeur
(2 mothovy mothydothovy) propanal (CAS) 24500 04 9)	VLEP-8h	308 mg/m ³
(2-methoxymethylethoxy)propanol (CAS: 34590-94-8)	VLEP-8h	50 ppm
	VLEP-8h	600 mg/m ³
hutanona (CAS) 78 02 2\	VLEP-8h	200 ppm
butanone (CAS: 78–93–3)	VLCT (ou VLE)	900 mg/m ³
	VLCT (ou VLE)	300 ppm

Remaraues

Risque de pénétration percutanée.

Union européenne

Directive 2000/39/CE de la Commission

Nom de la substance (du composant)	Туре	Valeur
	OEL 8 heures	600 mg/m ³
hutanono (CAS) 79 02 2)	OEL 8 heures	200 ppm
butanone (CAS: 78–93–3)	OEL 15 minutes	900 mg/m³
	OEL 15 minutes	300 ppm

Union européenne

Directive 2000/39/CE de la Commission

Nom de la substance (du composant)	Туре	Valeur
(2 methodomethylet	OEL 8 heures	308 mg/m ³
(2-methoxymethylethoxy)propanol (CAS: 34590-94-8)	OEL 8 heures	50 ppm

Remarques

Peau.

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Dyfuzor Sandalwood Boost

Date de création 19/05/2025

Date de révision Numéro de version 2.0

8.2. Contrôles de l'exposition

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection.

Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. En cas de contamination, laver la peau à fond.

Protection respiratoire

Masque avec filtre contre les vapeurs organiques éventuellement un appareil respiratoire en cas de dépassement des concentrations maximales admissibles CMA des substances ou dans des environnements mal ventilés.

Risques thermiques

Les données ne sont pas disponibles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2. Recueillir le produit répandu.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide
Couleur incolore

Odeur Sandalwood Boost
Point de fusion/point de congélation donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle donnée non disponible

d'ébullition

Inflammabilité donnée non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion donnée non disponible
Point d'éclair donnée non disponible
Température d'auto-inflammation donnée non disponible
Température de décomposition donnée non disponible
pH 7 (non dilué)

Viscosité cinématique donnée non disponible
Solubilité dans l'eau donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) donnée non disponible
Pression de vapeur donnée non disponible
Densité et/ou densité relative donnée non disponible
Densité de vapeur relative donnée non disponible

9.2. Autres informations

non indiqué

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

Caractéristiques des particules

10.1. Réactivité

Les données ne sont pas disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

donnée non disponible

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Dyfuzor Sandalwood Boost

Date de création 19/05/2025

Date de révision Numéro de version 2.0

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

L'inhalation des vapeurs de solvants au-dessus des valeurs dépassant les limites d'exposition professionnelle peut entraîner une intoxication aiguë par inhalation, et ce, en fonction du niveau de la concentration et de la durée d'exposition. Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Dyfuzor Sandalwood Boost						
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	ETA	8932 mg/kg				Calcul de la valeur
Par inhalation (poussières/brouill ard)	ETA	250 mg/l				Calcul de la valeur

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Dyfuzor Sandalwood Boost

Date de création 19/05/2025

Date de révision Numéro de version 2.0

Danger par aspiration

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres informations

non indiqué

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Données du mélange ou des composants indisponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données du mélange ou des composants indisponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes dans l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Les données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ETANOL, ,ROZTWÓR)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3 Liquides inflammables

14.4. Groupe d'emballage

I

14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Dyfuzor Sandalwood Boost

Date de création 19/05/2025

Date de révision Numéro de version 2.0

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

Informations complémentaires

Numéro d'identification du danger

Numéro ONU

Code de classification

Étiquettes

33 1993

F1

3+présentant des risques pour l'environnement





Code de restriction en tunnels (D/E)

Transport aérien - ICAO/IATA

Instructions d'emballage passager 351 Instructions d'emballage cargo 361

Transport maritime - IMDG

EmS (plan d'urgence) F-E, S-E MFAG 310

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

non indiqué

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Dyfuzor Sandalwood Boost

Date de création 19/05/2025

Date de révision Numéro de version 2.0

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans en le remettant à une personne autorisée à

éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

P391 Recueillir le produit répandu.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Acute Tox. Toxicité aiguë

ADR Accord relatif au transport international routier d'objets dangereux

Aquatic Acute Danger pour le milieu aquatique (aiguë)
Aquatic Chronic Danger pour le milieu aquatique (chronique)

Asp. Tox. Danger par aspiration
CAS Chemical Abstracts Service

CE Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CLP Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

COV Composés organiques volatils

EINECS Inventaire européen des produits chimiques commercialisés

EmS Plan d'urgence

EuPCS Système européen de catégorisation des produits

Eye Irrit. Irritation oculaire

FBC Facteur de bioconcentration Flam. Liq. Liquide inflammable

IATA Association internationale du transport aérien

IBC Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires

transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO Organisation de l'Aviation Civile Internationale

IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

IMO Organisation Maritime Internationale

INCI Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques

ISO Organisation internationale de normalisation
IUPAC Union internationale de chimie pure et appliquée

log Kow Coefficient de partage octanol/eau

Numéro ONU Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la

réglementation modèle de l'ONU

OEL Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel

PBT Persistant, bioaccumulable et toxique

PMT Persistant, mobile et toxique

ppm Partie par million

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques

RID Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux

Skin Irrit. Irritation cutanée
Skin Sens. Sensibilisation cutanée

STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un

UE Union européenne

UVCB Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou

matière biologique

vPvB Très persistant et très bioaccumulable

vPvM Très persistant et très mobile

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Dyfuzor Sandalwood Boost

Date de création 19/05/2025

Date de révision Numéro de version 2.0

Instructions pour la formation

Informer les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu' elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Changements apportés (informations ajoutées, supprimées ou modifiées)

La version 2.0 remplace la version de la FDS du 08/05/2025. Les modifications avaient été réalisées dans les sections 2 et 16.

Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.